



**Institut de Formation des Ambulanciers (IFA)**  
12 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex  
N° Déclaration d'activité : 26 21 03123 21  
N° SIRET : 262 100 076 00310



## INTITULE FORMATION

### Formation d'Auxiliaire Ambulancier

## PUBLIC

Toute personne quel que soit son niveau d'études et validant les prérequis ci-dessous.

## PREREQUIS

Conditions cumulatives :

- Disposer d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (ne pas être soumis au permis probatoire) depuis au moins trois années (réduit à 2 ans si conduite accompagnée).
- Présenter une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies (article R. 221-10 du code de la route).
- Présenter un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...).
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Pour les demandeurs d'Emploi : avoir réalisé une évaluation en milieu de travail (70 heures) en entreprise de transport sanitaire et mise en place par le conseiller Pôle Emploi ou l'employeur (reconversion professionnelle).

## OBJECTIFS

Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention d'une attestation de formation d'Auxiliaire Ambulancier.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

**Secteur professionnel** : Santé – Transport sanitaire

L'Auxiliaire Ambulancier assure la conduite de véhicule sanitaire léger il est aussi l'équipier de l'Ambulancier dans l'ambulance.

Il peut travailler seul à bord d'un VSL (Véhicule Sanitaire Léger) pour transporter des personnes assises c'est à dire mobiles et non dépendantes.

En cas de transport de personnes couchées, l'Auxiliaire Ambulancier conduit le véhicule dans lequel il est obligatoirement sous la responsabilité d'un Ambulancier Diplômé d'Etat.

L'Auxiliaire Ambulancier est employé soit dans une entreprise de transport privée soit dans un établissement de santé (secteur hospitalier public ou secteur privé).

MAJ 15/09/2021

- L'Auxiliaire Ambulancier peut faire valoir ses acquis sous certaines conditions pour se présenter aux épreuves de sélection de la formation d'Ambulancier Diplômé d'État dans un IFA.

## COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DU DIPLOME

- Savoir apprécier une situation et assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul et en équipe : les urgences vitales, les urgences potentielles, les risques collectifs
- Respecter les normes et les pratiques d'hygiène et de prévention de la transmission d'infection
- Assurer la manutention en respectant les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Respecter les règles et pratiques pour garantir la sécurité du transport sanitaire (malade – véhicule – conduite)
- Appliquer les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession
- Assurer la gestion administrative du dossier d'une personne transportée

## PROGRAMME

Le programme de formation d'une durée totale de 70 heures (2 semaines de 35H) se répartit comme suit :

- 3 jours de formation au Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence de Dijon (CESU) : formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (21 heures)
- 7 jours de formation théorique à l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne (49 heures)

Attention les deux parties (formation IFA/ CESU 21) ne sont pas obligatoirement consécutives.

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours (vidéo projection, diapos, remise de documents), des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances de simulation (simulateur de conduite) et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les enseignements à l'IFA sont dispensés par des formateurs (Ambulanciers diplômés d'Etat, Infirmier Diplôme d'Etat) expérimentés et des intervenants extérieurs sollicités pour leurs compétences dans leur domaine d'activité (Assistant de Régulation Médicale, ambulancier du secteur privé...).

## MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation des compétences se fait en continu tout au long de la formation et seule une présence complète des 70 h permet la délivrance de l'attestation.

## CERTIFICATION

Délivrance par l'Institut de Formation (IFA) d'une attestation certifiant du suivi de l'intégralité de la formation par l'apprenant. L'attestation de formation est non diplômante.

Délivrance d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 par le CESU.

## EFFECTIFS

La formation est ouverte pour 24 apprenants par session de formation

## TARIFS

Les frais de formation s'élèvent à un montant de 1000 € plus 50 € de frais d'inscription.

A l'inscription (après réception du dossier)	- Un chèque de 50 € d'inscription en formation (non remboursable) - Un chèque de 100 € d'acompte (non encaissé avant l'entrée en formation)
A l'entrée en formation	- Le solde de tout compte est à verser à l'entrée en formation (Voir avec l'Institut en cas de prise en charge financière du coût de la formation)

**Des devis ne sont délivrés uniquement à réception du dossier complet.**

**Les demandes CPF en ligne (Mon Compte Formation) ne sont acceptées qu'à réception du dossier complet.**

Différentes prises en charge financières sont possibles, elles dépendent de votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes ci-dessous : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi ou de vous rapprocher de votre employeur.

## DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Trois sessions de formation sont organisées chaque année (se référer au site Internet : Janvier-Février/ Juin-Juillet / Octobre-Novembre).

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire toute l'année en suivant les procédures ci-dessous :

### **Démarches pour l'obtention d'un dossier d'inscription :**

➤ **Pour les demandeurs d'emploi** : mettre en place avec le conseiller Pôle Emploi une immersion professionnelle d'une durée de deux semaines au sein d'une entreprise d'ambulance.

A l'issue de cette période de stage, le candidat fournit à l'IFA la copie du bilan de stage accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV.

➤ **Pour les personnes en emploi** : faire parvenir une lettre de motivation accompagnée d'un CV.

Quelle que soit la situation du candidat et après réception des documents demandés ci-dessus, l'Institut de formation prend contact avec le candidat pour convenir d'une **date d'entretien qui validera sa motivation et sa capacité à suivre la formation.**

L'IFA valide le projet en remettant un dossier d'inscription à l'issue de l'entretien.

**Les inscriptions en formation sont soumises à la réception d'un dossier complet et se font par ordre de réception des dossiers.**

Les dates des sessions de formations et informations concernant l'inscription sont précisées sur le site Internet du CHU de DIJON.

## ACCESSIBILITE

Concernant l'accessibilité, l'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous nous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

## CONTACTS

**Directrice** : CALARD Corinne

**Responsables de formation** :

HERMANT Carole - [carole.hermant@chu-dijon.fr](mailto:carole.hermant@chu-dijon.fr) - 03.80.29.37.70

**Scolarité : Secrétariat** - [IFA@chu-dijon.fr](mailto:IFA@chu-dijon.fr)

**Scolarité** : MOITON Lisa - [lisa.moiton@chu-dijon.fr](mailto:lisa.moiton@chu-dijon.fr) - 03.80.29.37.70

**Site(s) internet** : [www.chu-dijon.fr](http://www.chu-dijon.fr) / Rubrique Emploi & Formations / Campus Paramédical

### LES ATOUTS DE NOTRE FORMATION :

- Formation courte professionnalisante
- Apprentissage par simulation (conduite, jeux de rôles...)
- Collaboration avec les ressources du CHU (expertise pédagogique)
- Sur la dernière promotion Juin2021, 100% des participants ont reçu l'attestation certifiante
- Taux de satisfaction : 100 % des participants recommandent la formation et lui attribuent la note de 8,56 / 10